

Loi nationale sur l'habitation

grands centres urbains, à l'heure actuelle, c'est-à-dire en 1973, nous devrions accorder des subventions directes aux villes dans lesquelles des personnes vivent et peuvent jouir du genre de qualité de vie dont a parlé le ministre, sans l'insérer dans ce projet de loi.

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: J'aimerais maintenant dire quelques mots sur des projets précis même si mes collègues du comité aborderont bon nombre de ces points. Les logements publics sont un impératif aujourd'hui parce qu'il y a beaucoup de gens au Canada qui se situent au-dessous du seuil de la pauvreté. Pourquoi a-t-on instauré ce système? Je crois que, si nous pouvions instaurer un système où les logements publics ne seraient pas nécessaires, notre pays en serait grand. J'ai parlé tout à l'heure de la jurisprudence de la politique nationale de logement que j'aimerais voir mettre en vigueur pour les Canadiens. Ce serait certes un système où tous pourraient être propriétaire, en tout ou en partie d'une maison. Mais ils doivent aujourd'hui habiter des logements publics. Je dis que c'est un impératif parce que les défavorisés ont essayé pendant des années, mais ils ne peuvent se permettre d'acheter progressivement ou de louer un logement. A mon avis, la seule façon de résoudre ce problème est de relever le revenu de ces gens et de voir à ce qu'ils disposent d'un pouvoir d'achat réel, ce qui leur donnera les moyens financiers de s'offrir mieux que des logements publics.

Depuis mon accession à ce poste, j'ai reçu des douzaines de lettres de Canadiens de toutes les régions du Canada se plaignant des logements publics. En fait, ce qu'ils me disent c'est que les logements publics, de la façon dont ils sont administrés aujourd'hui, deviendront les ghettos de demain. Et c'est ma mise en garde. Les logements publics sont bons en soi, mais les logements publics mal administrés, sans soin, sans surveillance, sans fierté de possession et de propriété ne sont qu'un prélude à un nouveau ghetto au Canada. Mais les gens parlent des logements publics comme s'ils s'agissaient d'un nouveau-né avec toutes les qualités et un quotient intellectuel élevé.

Le logement sous forme coopérative, c'est bon pourvu qu'il s'accompagne d'un droit de possession et de possibilités d'obtenir une hypothèque. Cette question sera abordée par d'autres membres de mon parti. Des hypothèques à 100 p. 100. C'est ce que je préconise, pourvu que ni les entrepreneurs ni personne d'autre ne s'en servent pour réaliser un profit additionnel de 10 p. 100. Qu'est-ce que je veux dire par là? Au cours des années, nous avons eu des prêts à 8 p. 100 et des prêts à 9 p. 100. Qu'est-ce qui se passe vraiment? Ils assemblent les terrains et l'enchaînement se poursuit. Ils construisent la propriété et finalement ils en retirent un bénéfice réel de 80 à 90 p. 100. De sorte qu'une hypothèque de 100 p. 100 signifie en fait un autre 10 p. 100 qui va ailleurs. Ce n'est pas de nature à aider le citoyen moyen.

J'ai toujours cru qu'en tant que Canadiens, nous devons nous différencier; notre pays est neuf et c'est pourquoi des gens d'Europe et d'Asie viennent ici. Il est normal que dans un pays neuf l'ambition de chaque vrai Canadien soit de s'amener un jour dans une maison, de faire le paiement initial et de dire: «Un jour, elle sera à moi». Que doit penser un homme qui se retrouve avec une hypothèque de 50 ou 60 ans? Il doit prendre bien soin de sa santé s'il veut un jour devenir propriétaire.

Le ministre nous a parlé longuement de rénovation. L'époque du bulldozer est révolue, Dieu merci. Elle avait débuté alors que le ministre faisait partie de ce gouverne-

ment. Il s'agissait de tout renverser sur son passage. Le partage des coûts entre le fédéral et les provinces est valable mais, si je comprends bien la loi, le gouvernement fédéral consent généreusement à donner \$2,000 et cette somme de \$2,000 doit être égalée soit par une municipalité ou par le gouvernement provincial. Cela fait \$4,000! Pour être juste envers le ministre il faut dire que le projet de loi n'impose pas de limite. Les autres paliers de gouvernement peuvent encore ajouter à la cagnote mais il faut penser qu'ils n'en feront rien. D'une manière générale, c'est moitié moitié. Allez dans les villes où les maisons tombent en ruine. Faites venir des plombiers. Faites venir des charpentiers. Achetez des matériaux. Quatre mille dollars ce n'est pas assez pour refaire la toiture. En paroles, c'est beau mais en pratique, c'est comme si un éléphant affamé mangeait une cacahuète.

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: Bien sûr, l'argent est la première solution. Si on mettait au point le programme national de développement urbain que j'ai exposé au nom de mon parti, il ne serait pas possible de le faire réaliser par un ministère qui ne dépend pas directement du gouvernement. Je ne veux pas critiquer la SCHL. Elle a fait du bon travail depuis des années. Elle a même eu de grands présidents. Mais quand nous demandons au gouvernement de créer un ministère des Affaires urbaines et qu'il y consent en fin de compte et qu'il nomme le ministre que nous avons aujourd'hui, il aurait dû d'abord rendre la SCHL comptable à ce ministère du gouvernement. A mon avis, la SCHL est aussi autonome que Radio-Canada ou la Banque du Canada. Le ministre pourrait proposer le meilleur programme au monde, mais si cet organisme indépendant en ralentissait la mise en œuvre, il n'avancerait guère.

Ce que je proposerais donc ce soir, c'est que, d'une façon ou d'une autre, on rende la SCHL directement comptable au ministre de façon qu'il puisse répondre directement à nos questions lorsque nous lui demandons des renseignements sur les faits et gestes de la Société. Je ne veux pas donner ce soir une description détaillée des mécanismes à établir à cette fin, mais les rédacteurs de la loi pourraient trouver un moyen. Lorsque nous lui avons demandé des explications à propos des augmentations de loyer touchant les allocataires de la pension de vieillesse, le ministre a répondu que cela était conforme à certaines clauses de contrat. Le lendemain, il a déclaré que cela était conforme à quelque programme de dividendes. Il a dit avoir émis une directive. Savez-vous monsieur l'Orateur, ce que l'organisme peut faire? Nous avons bien entendu parler de directives aujourd'hui. On peut jeter cela à la corbeille. Alors, pourquoi ne pas se montrer plus réaliste? Rendons la SCHL comptable au ministre de sorte qu'elle fasse partie de son ministère comme tout autre organisme du gouvernement.

• (2130)

C'est pourquoi il faut une nouvelle modification à la loi nationale sur l'habitation ou une loi créant un ministère des Affaires urbaines dont le titulaire serait le secrétaire d'État aux Affaires urbaines et au logement, de manière à ce que, comme tout autre ministère, il donne le ton pour les politiques au ministère, lequel les applique. Le ministre devrait répondre de l'administration du ministère, de ses succès comme, de ses erreurs, de ses échecs comme de ses réalisations. Ce serait évidemment assez difficile dans le dernier cas. Si une impasse ou un désaccord intervenait